

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/198

Objet : Travaux de changement de vitrage avec utilisation d'un engin de levage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 16/10/2025 par la MIROITERIE CABANDÉ, en vue d'occuper le domaine public au droit du 5 rue de la République afin d'effectuer des travaux de changement de vitrage avec utilisation d'un engin de levage le 20/10/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La MIROITERIE CABANDÉ est autorisée à occuper le domaine public au droit du 5 rue de la République afin d'effectuer des travaux de changement de vitrage avec utilisation d'un engin de levage le 20/10/2025.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées au droit des 12 à 16 rue de la République.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 octobre 2025

Le Maire
Barbara NETO

